



HANDICAP MENTAL & SEXUALITÉ : ENTRE DÉSIR ET RÉALITÉ

POURQUOI EST-IL SI IMPORTANT DE PARLER DE LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE EN INSTITUTION ?

Nathalie DE WISPELAERE

Analyse ASPH 2018

¹ Image Fotolia

Analyse ASPH 2018 :
Réflexions critiques sur l'actualité politique, sociale, culturelle et économique

Éditrice responsable :
Ouiam Messaoudi - Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles



Pour les personnes en situation de handicap, la Convention ONU des droits des personnes handicapées est un formidable outil de reconnaissance, d'affirmation de soi et de ses droits. Ainsi, la convention reconnaît aux personnes en situation de handicap les mêmes droits fondamentaux – comme le droit à la vie amoureuse - que tout un chacun.

D'autres outils législatifs comme la circulaire sur l'EVRAS en milieu scolaire (ordinaire et spécialisé) adoptée en septembre 2013 par la Fédération Wallonie Bruxelles² font de l'Éducation à la vie affective et sexuelle un thème incontournable à aborder, ici, dans l'enseignement.

Le service Phare³ et l'AVIQ travaillent aussi cette thématique au travers de « La Charte pour agir », mettent en place des projets, organisent des salons, etc.

Aujourd'hui, même si la sexualité des personnes en situation de handicap mental peut encore paraître tabou, de nombreuses initiatives voient le jour, car il est indispensable de proposer une information adaptée. C'est un enjeu de santé national pour, entre autres, réduire les comportements à risques et mieux se protéger des IST, mais également apprendre à mieux se connaître, à gérer ses émotions et celles des autres.

Pour envisager l'EVRAS sans tabou en institution, il faut que les éducateurs, les référents... l'ensemble du personnel de l'institution puissent parler librement de sexualité et de prévention. Il est donc nécessaire qu'ils puissent avoir une formation continue sur la question de la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Faut-il encore disposer d'un outil pour le faire ?

Pendant 5 ans, l'ASPH de Liège en collaboration avec, entre autres, le Centre de Planning Familial des FPS de Liège a travaillé à la réalisation d'un cahier d'animations pour aborder la vie relationnelle, affective et sexuelle avec des personnes présentant une déficience intellectuelle légère à modérée. Présentée au Salon Envie d'Amour 2017, cette mallette pédagogique est composée d'un cahier proposant des canevas d'animations détaillées avec, des fiches synthétiques des animations et des supports pédagogiques reprenant des pictogrammes, des feuilles de travail et d'explications.

À l'attention des professionnels, cet outil aborde 5 grandes thématiques :

- Apprendre à se connaître et à connaître les autres ;
- À la découverte de ses émotions ;
- Appréhender les relations ;
- L'amitié et l'amour ;
- Son corps, le corps de l'autre, la puberté et la sexualité.

² <https://www.clps-bw.be/vie-affective-et-sexuelle/les-points-dappui-aux-ecoles/circulaire-evras-5550>

³ <https://phare.irisnet.be/aides-%C3%A0-l-inclusion/sant%C3%A9-et-bien-%C3%AAtre/vie-relationnelle-affective-et-sexuelle/>

Cette mallette pédagogique s'intitule « Handicap et sexualité : entre désir et sexualité ». Nous avons rencontré Christel Luc, animatrice à l'ASPH de Liège et une des chevilles ouvrières de l'outil afin d'aborder sans tabou le sujet de la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (VRAS) des personnes en situation de handicap mental en institution. Pourquoi est-ce si important d'aborder la VRAS en institution ? Pourquoi la VRAS doit être pensée de manière transversale dans l'institution ? Quels sont les points d'attention ? Voilà quelques questions qui ont guidé notre entretien.

Handicap et sexualité : entre désir et sexualité

L'importance d'un positionnement et d'une réflexion institutionnelle

« L'objectif premier de la mallette est d'outiller les professionnels pour qu'ils puissent aborder la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (VRAS) de manière adaptée avec des personnes présentant une déficience intellectuelle légère et modérée. » introduit-elle. *« Mais avant toute chose, l'institution doit se positionner sur le sujet, elle doit aborder la question de la VRAS dans sa charte, son infrastructure, dans le règlement d'ordre intérieur. Il faudra peut-être préciser la notion de secret professionnel et de secret professionnel partagé. »* continue-t-elle.

En effet, elle insiste avant tout sur le cadre général de vie des personnes en situation de handicap mental vivant en institution. La question doit être abordée à tous les échelons de l'institution. Cela va au-delà de la volonté de la direction ou de l'investissement d'un éducateur. Cela englobe toute l'institution, l'ensemble de son personnel, de son fonctionnement, de sa structure.

Aborder la VRAS dans une institution peut impliquer de nombreux changements à prévoir, car il faut de la cohérence. Il faut de la cohérence entre les notions abordées lors de l'EVRAS et les réponses institutionnelles vis-à-vis de certains comportements, de certaines attitudes, etc. Il faut de la cohérence dans la structure des bâtiments de l'institution. Ce qui peut impliquer des travaux sur le long terme. En effet, comment parler d'intimité, par exemple, quand les douches et les chambres de l'institution sont communes ?

Christel Luc précise : *« Il faut repenser le modèle organisationnel de l'institution et sortir du modèle médical, car l'institution accompagne la personne parfois tout au long de sa vie. L'institution doit repenser ses pratiques pour une meilleure qualité de vie de ses résidents. »*

L'institution doit avant tout mener une réflexion en profondeur ~~et~~ à tous les niveaux. Elle doit adopter un positionnement qui doit être validé par tous les partenaires (direction, personnel, résident, parents), pour qu'une ligne de conduite soit respectée par l'ensemble du personnel. Les institutions doivent travailler les valeurs qu'elles désirent mettre en avant, car les professionnels devront d'abord s'adapter au contexte de vie du résident et travailler les thématiques en fonction des réalités de chacun.

Nous sommes tous des êtres de relations

L'outil propose une chronologie des animations en commençant par la connaissance de soi et des émotions, les aspects relationnel et affectif avant d'aborder ceux relatifs à l'anatomie et la sexualité. C'est un choix méthodologique qui se base sur le cheminement de la personne. Ainsi, l'éducateur et/ou l'animateur EVRAS peut apporter une réponse adéquate aux besoins du résident et à ses demandes sans les devancer.

Les animations peuvent aussi être utilisées à la carte, en fonction des besoins et du choix de l'animateur EVRAS. Pratique, adapté et adaptable à la réalité des participants et des professionnels de terrain, cette mallette pédagogique est un recueil d'idées et d'outils pour aller à la rencontre de soi, de l'autre, de l'amitié et de l'amour.

L'outil propose aux éducateurs, aux animateurs EVRAS des animations adaptées, personnalisables pour aborder les relations, les rapports à soi, aux autres et tenter de gérer les frustrations éventuelles au mieux. Elle offre aux résidents des outils pour avant tout mieux se connaître et se comprendre eux-mêmes dans le but aussi de mieux comprendre l'autre. Elle donne également des référentiels pour cerner et gérer les émotions, pour exprimer les tensions, les sentiments, aborder les relations. La mallette pédagogique permet la reconnaissance du résident dans ses besoins relationnels les plus fondamentaux, et son besoin d'affirmation de soi, toujours dans le respect mutuel.

Avant d'entamer une animation VRAS, il faut s'assurer que l'éducateur/l'animateur EVRAS est au clair avec les sujets qui vont être abordés, avec ses limites, la position de l'institution. La VRAS est un besoin fondamental de tout être humain qui a sa place dans l'épanouissement de la personne en situation de handicap tout au long de sa vie (besoin primaire et besoin de reconnaissance et d'épanouissement, estime de soi..), être de relation où le toucher, la communication, la stimulation est indispensable pour le développement tant de l'enfant que de l'adulte.

« Nous sommes des êtres de relations. Il est essentiel de ne pas remettre en doute la légitimité de l'EVRAS mais bien de se centrer sur sa nécessité pour l'épanouissement de l'être humain, et ce, à tous les âges et dans le respect de son évolution. C'est important d'être formé pour mieux répondre et gérer des comportements qui peuvent dans un premier temps paraître inappropriés pour y apporter une solution adaptée et personnalisée. Il ne faut pas être dans la répression systématique, mais bien dans la compréhension avant d'agir. » explique Christel Luc.

L'outil est adapté à la spécificité « handicap » du public. En effet, usuellement, on doit considérer l'EVRAS comme un sujet ouvert, dans le respect de chacun. L'animatrice développe : *« Avec les personnes en situation de handicap et dans certaines situations, il est indispensable de poser des limites pour la compréhension des nuances et des règles sociales. Le panel de réponses de l'EVRAS est plus limité, car il y a ces notions de tiers et de responsabilité. »*

Christel Luc pointe le fait que les personnes en situation de handicap mental vivant en institution se retrouvent rarement seules. *« Il y a toujours la présence d'un tiers qui limite l'intimité des résidents en institution. Il y a toujours un référent, un éducateur, la famille, un professionnel pour*

l'aider, l'accompagner, le surveiller... On sait où est le résident, ce qu'il fait, avec qui il est. Cela limite son intimité, sa prise de décision. » et que cette présence tierce endosse la responsabilité du comportement du résident. Elle continue *« La notion de responsabilité est une question centrale, car elle est souvent attribuée prioritairement au tiers. Il se sentira d'office responsable d'un acte dit inapproprié. On travaille beaucoup sur le sujet avec les professionnels et les résidents. »*

Pistes de réflexion

Le droit à la vie relationnelle, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap doit être envisagé dans un contexte élargi. Il faut également prendre en compte le lieu de vie de la personne en situation de handicap, l'institution. C'est un tout. Il faut considérer la structure d'accueil, la disposition des chambres et des salles de bains, sont-elles individuelles ou collectives, le personnel encadrant, la famille, le règlement d'ordre intérieur, l'ensemble des résidents, etc.

Mettre en place des animations EVRAS en institution, c'est repenser le lieu de vie, la prise en charge et le bien-être de la personne, le positionnement et les valeurs de l'institution.

Même si la législation reconnaît ce droit fondamental à la vie relationnelle, affective et sexuelle, force est de constater qu'en institution, il n'est pas toujours aisé de l'appliquer dans le respect mutuel de chacune des parties. En effet, les professionnels en institutions ont la connaissance pédagogique du public en situation de handicap, mais pas forcément la connaissance de l'EVRAS. Les professionnels de l'EVRAS comme les centres de planning sont, eux, confrontés à des demandes EVRAS d'institution, mais ne sont pas forcément outillés pour répondre à ce public spécifique et surtout dans un contexte spécifique.

Il fallait un outil adapté. La mallette pédagogique « Handicap et Sexualité : entre désir et réalité » en est un. Cet outil propose aux éducateurs, aux animateurs EVRAS en institution un cahier d'animations très pratique, basé sur des cas concrets, testé et validé sur le terrain. Très complet, l'outil permet de nombreuses animations pouvant être adaptées en fonction du public, de son âge, du thème à aborder, etc. Les concepteurs de la mallette proposent aussi une formation pour expliquer l'outil et susciter des questionnements préalables et nécessaires à la préparation d'animation de ce type. Pour les animateurs EVRAS, cette formation est vraiment importante.

Pour mener à bien des animations EVRAS, il faut du temps, de l'expérience, un réel positionnement de l'institution sur le sujet. Si certaines institutions ont déjà mis en place des animations, des ateliers EVRAS, d'autres sont encore dans la réflexion. Cela doit être pensé sur le long terme, en toute connaissance de cause. L'institution doit se défaire des clichés, des stéréotypes pour aborder sans tabou la vie relationnelle, affective et sexuelle des résidents et au rythme de ces derniers. C'est aux questionnements du résident qu'il faut répondre, pas à ceux de l'institution ou des parents. S'investir dans l'EVRAS, c'est être à l'écoute des besoins, des attentes et des préoccupations de chacun des résidents tout au long de sa vie dans l'institution.

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 90 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes**: lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

A - Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

B - Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection®

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex. : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

Handyaccessible®

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles
Tél. 02/515 02 65 — asph@solidaris.be